

Arras, le 7 juin 2019

Expérimentation d'un élevage d'huîtres à OYE-PLAGE : Signature par le préfet du Pas-de-calais de l'arrêté autorisant l'exploitation de la concession

Dans le cadre des objectifs nationaux de diversification de l'activité conchylicole et européens de développement de l'aquaculture, mais également pour faire face à la succession d'épisodes de mortalité mytilicoles, le comité régional de la conchyliculture (CRC) Normandie – Mer du Nord a déposé le 7 janvier 2019 une demande de création d'une concession expérimentale d'élevage d'huîtres à Oye-Plage.

Cette expérimentation qui portera sur l'élevage d'huîtres creuses et d'huîtres plates, s'étendra sur 0,5 hectares situés à proximité immédiate de la concession d'élevage de moules sur bouchots.

Au terme du processus administratif d'instruction, au cours duquel la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) ainsi que la commission des cultures marines (CCM) auront émis des avis favorables unanimes, Fabien Sudry, préfet du Pas-de-Calais a, ce jour, signé l'arrêté autorisant cette expérimentation pour une durée de 10 ans.

Des analyses mensuelles sur les plans zootechnique et organoleptique seront réalisées afin de pouvoir comparer les potentialités des différents types d'huîtres étudiés et ainsi parvenir, ainsi que le souhaite le comité régional de la conchyliculture, à la création d'un label « Huîtres de la Côte d'Opale ».